

CHSCT-Académique
Mardi 26 Mai 2020

Présents

Nathalie ALBERT-MORETTI rectrice	Jean-Christophe DUFLANC directeur de cabinet	Sandrine BENYAHIA secrétaire générale d'Académie
Dr Geneviève JEANNIN médecin prévention	Dr NAUDIN médecin prévention	Cédric PETITJEAN DRH
Christine BIDAULT FSU	Michel PERON CPA	Magali CAPRON ISST
Barbara HAIFRON FSU	Emmanuel LOCTIN FSU	Bruno GUEHO UNSA
Nicolas MARILLIER FO	Sophie PREIONI SGEN	Emilie CHARLOT UNSA
Claire THOMAS ANDRE FSU		

Ouverture de la séance après quorum atteint

La secrétaire du CHS CTA a demandé par email des réponses aux avis formulés lors des 2 derniers CHSCTA

Mme la rectrice : conformément à la réglementation, nous avons 2 mois pour répondre par écrit.

=> des questions posées dans le cadre de la crise sanitaire trouveront leurs réponses après cette crise...

Point d'étape premier degré

Mme la Rectrice : Réouverture progressive des écoles : cela s'est bien passé. Les visites qui ont été faites étaient sereines, dans une bonne ambiance. Les personnels et élèves étaient heureux de revenir.

Dir cabinet :

89 % d'écoles ouvertes

4 % ouverture retardée jusqu'au 2 Juin

8 % d'écoles 'fermées' : réouverture en septembre ou arrêté municipal de la date de réouverture

14 % d'accueil le 25 mai, au lieu de 10 % au 11 mai

10 % en mat, 20 % en CP, 13 % en CE1-CE2, 17 % en CM1-CM2,

8,7 % en zone prioritaire le 25 mai (contre 5,5% le 11mai)

Particularité Yonne : 22 % d'écoles fermées, et seulement 11 % d'accueil

statistiques concernant les personnels ?

Enseignants : 45 % en présentiel, 28 % en distanciel, toutes les écoles ne nous ont pas répondu.

Le chiffre en distanciel ne correspond sans doute pas à la réalité.

Vulnérabilité : 188 personnes vulnérables ou partageant le domicile avec une personne vulnérable, soit 2,7 % sur l'ensemble des enseignants.

1 % pour garde d'enfants

Pas de chiffre pour les AESH

statistiques sur les suspicions de COVID-19 ?

Le protocole ARS prévaut.

12 suspicions depuis le début, 1 cas confirmé à St-Appolinaire, avec fermeture de l'école.

Il y a un souci, nous sommes en période d'allergies qui entraînent des symptômes proches de ceux du COVID-19.

Les parents doivent-ils être prévenus ? Dans certaines situations, on a demandé aux collègues de ne rien dire...

Cela dépend, l'ARS le décide.

Le protocole ne parle pas de communication. Peut-on avoir un protocole écrit concernant la communication aux parents lors de suspicions ?

Ce n'est pas prévu, en revanche, le protocole infirmier sera communiqué aux délégués des personnels.

Dans l'Yonne, des collègues faisant partie des personnes vulnérables ont demandé à leur médecin traitant un certificat. Les médecins, suite à un courrier de l'ordre des médecins, ont refusé.

Peuvent-ils demander à la médecine de prévention ?

Oui, il leur suffit juste de fournir les documents attestant qu'ils font bien partie des personnes vulnérables.

Nous avons demandé aux chefs de service de faire preuve de bienveillance quant au délai d'obtention de ce certificat.

Et concernant la garde d'enfant ?

Nous sommes également dans l'attente d'informations du ministère.

A partir du 2 Juin, une deuxième étape va faire l'objet d'une déclaration de l'exécutif.

Les éléments dont nous disposons pour l'instant restent ceux de la première phase.

Après cette annonce, nous ferons comme précédemment une communication.

Si les consignes arrivent trop tardivement, la mise en place de ces nouvelles consignes peut être difficile rapidement. Peut-on continuer d'appliquer les 'anciennes' consignes ?

Il y a une certaine souplesse de ces mises en place.

Que fait-on la semaine prochaine ?

Des communications officielles sont prévues très prochainement, et il est difficile de dire que l'on va continuer la semaine prochaine le dispositif actuel. Nous allons donc prendre le temps d'adapter.

Cette incertitude concerne-t-elle également l'organisation de l'accueil dans les écoles ?

De nouveau, on attend les prises de parole qui vont se dérouler en deux temps.

Le 1^{er} ministre s'exprime jeudi et le ministre de l'EN dans la foulée.

Cela va dépendre du passage en vert des départements.

Les directrices, directeurs d'école sont sous pression depuis la réouverture des écoles, relations compliquées avec les mairies, angoisse des parents, des enfants. Comment peut-on les accompagner au mieux ? Ils se sentent seuls à devoir tout porter...

Cette période n'est facile pour personne, chacun doit apprendre à agir avec progressivité.

L'accompagnement est le plus complet possible dans la mise en œuvre de ce dispositif a été fait : formations de la part des infirmières et médecins, communication, travail sur la meilleure organisation possible. Envoi prochain d'une circulaire concernant la réouverture des sites. Les directeurs ne sont pas laissés seuls face aux problèmes.

Effectivement l'aide apportée par l'ISST et le CPA a été très appréciée par les directeurs d'école, leurs documents sont arrivés malheureusement dans certains cas trop tard, voire ne sont pas arrivés. (Check-list notamment).

Demande spécifique Nièvre : réseau de prévention : un demi-poste conseiller prévention et deux demi-postes d'assistant de prévention. Il serait important de développer ce réseau.

71 : plusieurs problèmes avec les maires. Qui doit décider du nombre d'enfants à accueillir ? Le protocole sanitaire sera-t-il reconduit ? Et pour la garde d'enfants ?

L'organisation pédagogique est décidée par l'EN, mais cela suppose un dialogue sain avec les maires.

Les protocoles sanitaires définis continuent à s'appliquer que s'il y a une modification.

Les trois dernières semaines sont une période d'observation, on va rentrer dans une deuxième période dans laquelle il ne s'agit pas d'exploser le protocole mis en place.

Le nombre d'enseignants en distanciel va donc diminuer si le nombre d'enfants accueillis augmente. Comment va-t-on faire ? Les directeurs d'école ont fait jusqu'à maintenant comme ils ont pu.

Les IEN ont fait un travail remarquable, on ne va pas nier le travail des uns pour valoriser celui des autres. On va donc poser une organisation différente pour chaque école.

Il va falloir s'organiser pour assurer l'enseignement en distanciel et en présentiel. Le dispositif 2S2C va également être développé en collaboration avec les associations culturelles et sportives.

Le dispositif 2S2C existe-t-il déjà dans l'académie ?

Des conventions ont déjà été signées et cela continue, six conventions sont en cours de signature actuellement. (mais on ne veut pas nous dire où...)

Le 2nd degré

Dans l'attente des annonces du 1^{er} ministre jeudi, puis du ministre de l'EN jeudi soir ou vendredi. L'ouverture possible des collèges est bien le 2 Juin.

Une pré-rentrée doit avoir lieu cette semaine et des formations ont lieu pour les équipes pour accompagner, écouter et rassurer les élèves.

Travail important des IPR pour cette reprise, avec un guide et des supports pour accompagner les enseignants dans la reprise.

Il a été question ne faire revenir que les 6^e et 5^e, en est-il encore question ?

La priorité reste bien le retour de ces niveaux, mais cette décision reste à l'appréciation des chefs d'établissements, car cela dépend du taux d'occupation des locaux, puisque dans certains cas les retours sont peu nombreux.

Concernant le guide élaboré par les IPR, ont-ils été transmis ?

On a visé ce guide hier seulement, les chefs d'établissements devraient rapidement les diffuser.

Certains documents n'arrivent malheureusement pas jusqu'à nous. Est-il possible de les envoyer dans les boîtes académiques ?

On va demander au doyen des inspecteurs si les IPR peuvent le faire, les guides seraient communiqués sur les boîtes académiques ou sites disciplinaires. ?

Par rapport au port du masque, est-il obligatoire pour tout le monde ? Pendant les cours ?

Les consignes figurent dans le protocole : il est obligatoire dès que l'enseignant est en présence d'élèves.

Pour le port du masque par l'élève, ces conditions ne sont pas modifiées et sont inscrites dans le dernier décret.

Règle générale, si la distanciation ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.

Pour les professeurs EPS, un protocole spécifique a été rédigé en lien avec le ministère des sports.

Pour les AESH, il y a également un protocole particulier notamment une adaptation par l'utilisation de visière pour les élèves sourds ou malentendants.

10h32 départ de Mme la rectrice et du directeur de cabinet

Où en est-on sur l'équipement des infirmières scolaires, ont-elles avoir des sur blouses par exemple ?

Mme la SG : Je n'ai pas de retour à ce sujet. Je vais faire le point à ce sujet.

Concernant les enseignants en services partagés ?

Pas de remise en cause des affectations en service partagé. Cela a pu être organisé dans le 1^{er} degré, pour le 2nd degré, il y n'a pas de modalités spécifiques.

Par contre, vous avez raison concernant le brassage, il faut donc être très vigilant au protocole.

Services partagés : les EDT font être refondés et les chefs d'établissements n'ont pas l'occasion de s'harmoniser. Les collègues vont sûrement de se déplacer en catastrophe.

Rien n'a été fait en catastrophe, je suis assez confiante suite à la 1^{ère} phase de réouverture sur la capacité locale à s'organiser. Cette organisation est évolutive et sera très importante pour la construction de la rentrée de Septembre.

Checklist et padlet

M. le DRH, l'ISST et le conseiller de prévention académique font le point sur le déploiement de ces outils. Les check-lists ont été diffusées en visioconférence la semaine dernière et cette semaine aux gestionnaires et assistants de prévention. Dans le 2nd degré, la mise en place du protocole est plus simple car pour cela les gestionnaires ont l'habitude.

Les établissements ont commencé, avant d'évaluer le risque, à rédiger des protocoles locaux.

Protocole du collège de La Charité (58), mis en ligne sur le padlet, et inspiré d'un établissement de Clermont-Ferrand.

Comment se fait-il que les membres des chs ct, académique notamment, n'aient pas eu communication de cette check-lists ?

L'outil très performant aurait été mal compris... Une information va nous être proposée prochainement.

Note : Cette check-lists est un tableur listant l'ensemble des éléments à prendre en considération avant de décider de la réouverture d'une école, d'un établissement.

Accompagnement des personnels

Mme la rectrice finalise un courrier à destination de tous les personnels de l'académie.

Il sera fait rappel de l'aide possible des AS des personnels, du service médical...

Le DRH rappelle aussi la possibilité de faire appel à la RH de proximité, tenue à la confidentialité des demandes et se situant en dehors de la chaîne hiérarchique.

Note : pour un accompagnement vraiment indépendant, pensez à vos délégués des personnels, UNSA évidemment ;)